



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBÉRATIONS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : Mme SALLET, M. GIRON, M. FARGUES, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 17 octobre 2022

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 17 octobre 2022 »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 26/09/22	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 2 951,82 € HT du 05 au 10/10/2022 dans le cadre du spectacle « Eclisse totale » dont la représentation est programmée le 7/10/2022 à l'Agora Haut Carré à Talence.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL –

		Le Bouscat (33)
N° 2 26/09/22	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 26/09/2022 sur une parcelle de terrain située 8 ^{ème} série, n° 24G, d'une superficie de 2,68 m ² , soit 3,05 x 0,88 m pour la somme de 1 742 € (soit 1 161,33 € pour la Ville et 580,67 € pour le CCAS).	Mme Rachel BARBON – Talence (33)
N° 3 28/09/22	Organisation d'une rencontre littéraire avec l'auteur Louis-Philippe DALEMBERT le 23/11/2022 à la Médiathèque Castagnéra dans le cadre du festival des littératures du monde « Lettres du Monde 2022 – Le meilleur des mondes ? ». Montant de la prestation : 800,00 € TTC	ASSOCIATION LETTRES DU MONDE – Bordeaux (33)
N° 4 30/09/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle petit préfabriqué de Thouars) à compter du 10/10/2022 au 07/07/2023 afin d'y organiser des activités sportives.	US TALENCE ATHLETISME – Talence (33)
N° 5 30/09/22	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 36 373,07 € HT du 14 au 26/10/2022 dans le cadre du spectacle « Mouche ou le songe d'une dentelle » dont les représentations sont programmées les 19 et 20/10/2022 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL – Le Bouscat (33)
N° 6 03/10/22	Souscription d'un accord-cadre à bons de commande relatif au nettoyage des vitres de bâtiments communaux pour une durée ferme allant de la date de notification jusqu'au 31/12/2022 puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2025. Montant annuel estimé : 9 840,00 € TTC	SARL AZUR-NET – Gradignan (33)
N° 7 03/10/22	Passation d'un marché de travaux pour la construction d'un skatepark paysager dont le délai d'exécution est de 120 jours calendaires (période de préparation comprise) à compter de la date précisée dans le 1 ^{er} ordre de service. Montant de la dépense : 296 647,20 € TTC	SASU TERRITORE SKATEPARK – Livron sur Drôme (26)

<p>N° 8 04/10/22</p>	<p>Organisation d'un spectacle familial, destiné au jeune public à partir de 8 ans, sous la forme d'une enquête théâtralisée le 21/10/2022 à la Médiathèque de Thouars.</p> <p>Montant de la prestation : 1 037,60 € TTC</p>	<p>COMPAGNIE DIVERS SENS – Artigues près Bordeaux (33)</p>
<p>N° 9 04/10/22</p>	<p>Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) à compter du 10/10/2022 au 07/07/2023 afin d'y organiser divers ateliers et réunions.</p>	<p>ASSOCIATION KAFETAL – Talence (33)</p>
<p>N° 10 06/10/22</p>	<p>Passation d'une convention de prêt à titre gracieux d'un gradin pour la représentation du spectacle « Naître » le 10/11/2022 au Dôme.</p>	<p>ASSOCIATION MIX-CITE – Talence (33)</p>
<p>N° 11 07/10/22</p>	<p>Passation d'un contrat de cession pour la représentation tout public du spectacle « Mouche ou le songe d'une dentelle » les 19 et 20/10/2022 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme dès le 18/10/2022.</p> <p>Montant de la prestation : 1 855,00 € TTC</p>	<p>COLLECTIF a.a.O – Am Angegebenem Ort – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 12 10/10/22</p>	<p>Passation d'un nouveau marché ayant pour objet l'accès au serveur de télégestion des bornes escamotables sises place du 8 mai 1945 et allée Peixotto pour une durée d'un an à compter du 01/11/2022 et reconductible tacitement une fois un an, soit jusqu'au 31/10/2024.</p> <p>Montant de la dépense annuelle et révisable : 462,00 € TTC</p>	<p>SAS URBAFLUX – Berry-Bouy (18)</p>
<p>N° 13 10/10/22</p>	<p>Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'ensemble des locaux de l'école maternelle Jules Michelet le 15/10/2022 afin d'y organiser une bourse aux livres.</p>	<p>ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE MATERNELLE JULES MICHELET – Talence (33)</p>
<p>N° 14 11/10/22</p>	<p>Location de la chapelle de la Sainte Famille située 10 rue Charles Gounod le 14/10/2022 pour l'organisation d'un concert de musique de chambre par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.</p> <p>Montant de la location : 250,00 € TTC (participation aux frais</p>	<p>PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)</p>

	d'éclairage et de chauffage)	
N° 15 12/10/22	<p>Organisation d'un atelier cinéma autour des techniques d'animation, initiation à la lecture d'images à la Médiathèque de Thouars le 02/11/2022 dans le cadre du programme d'animations « Rencontrez-vous ».</p> <p>Montant de la prestation : 210,62 € TTC</p>	M. Michaël JOURNALLEAU – Le Haillan (33)
N° 16 12/10/22	<p>Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 12/10/2022 sur une parcelle de terrain située 11^{ème} division, n° 11, d'une superficie de 0,36 m², soit 0,60 x 0,60 m pour la somme de 480 € (soit 320 € pour la Ville et 160 € pour le CCAS).</p>	M. Claude Pierre BIENSAN – Talence (33)
N° 17 13/10/22	<p>Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Cauderès) à compter du 24/10/2022 au 01/07/2023 afin d'y organiser des rencontres musicales, conférences, ateliers.</p>	ASSOCIATION DELTA TEMPO – Talence (33)
N° 18 13/10/22	<p>Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 13/10/2022 sur une parcelle de terrain située 11^{ème} division, n° 51, d'une superficie de 0,64 m², soit 0,80 x 0,80 m pour la somme de 960 € (soit 640 € pour la Ville et 320 € pour le CCAS).</p>	M. Jacques Aristide BONNET – Villeneuve d'Ornon (33)
N° 19 13/10/22	<p>Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle La Baraque) à compter du 24/10/2022 au 02/07/2023 afin d'y pratiquer la diffusion, promotion et apprentissage de la danse de style « Fat Chance Belly Dance ».</p>	ASSOCIATION ALIENOR TRIBAL – Talence (33)
N° 20 14/10/22	<p>Passation d'un contrat de cession pour la représentation tout public du spectacle « Naitre » le 10/11/2022 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme.</p> <p>Montant de la prestation : 1 539,00 € TTC</p>	COMPAGNIE GIVB – Saint-Médard en Jalles (33)
N° 21 14/10/22	<p>Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 8 060,43 €, du 09 au 14/11/2022 dans le cadre de la programmation du spectacle « Naitre ».</p>	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT

		ARTISTIQUE ET CULTUREL - Bègles (33)
N° 22 17/10/22	Décision de confier la défense des intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite par le syndicat des copropriétaires du parc de Suzon auprès du Tribunal administratif de Bordeaux visant à l'annulation de l'arrêté n° 916 du 12/04/2022 portant retrait de l'arrêté municipal n° 33522 2012 Z 6191 en date du 17/12/2021 et constatant la caducité de la décision de non-opposition n° 33522 2012 Z 6191.	SCP LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 23 18/10/22	Acquisition, mise en œuvre et maintien d'un système de vidéoprotection correspondant à 9 points d'implantation composés de 10 caméras. Montant des dépenses : - 158 558,75 € TTC pour la mise en service, pose et paramétrage du nouveau système - 13 317,34 € TTC pour la maintenance annuelle	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)
N° 24 18/10/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Maison municipale de Raba) à compter du 10/11/2022 afin d'y proposer de l'accompagnement à la scolarité.	ASSOCIATION LE CENTRE ANIMATION JEUNESSE – Talence (33)
N° 25 18/10/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Maison municipale de Raba) à compter du 25/10/2022 afin d'y organiser des activités en direction des familles.	ASSOCIATION MIX-CITE – Talence (33)
N° 26 18/10/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Maison municipale de Raba) à compter du 20/10/2022 afin d'y organiser des ateliers de couture et de sophrologie.	ASSOCIATION LE RELAIS TALENCAIS – Talence (33)
N° 27 18/10/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Maison municipale de Raba) à compter du 19/10/2022 afin d'y organiser des ateliers autour des jardins médiévaux.	ASSOCIATION LES JARDINS D'ANGELIQUE – Talence (33)

N° 28 18/10/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Maison municipale de Raba) à compter du 25/10/2022 afin d'y organiser des ateliers de bien-être.	ASSOCIATION APPRENDRE VIVRE AUTREMENT – Talence (33)
N° 29 19/10/22	Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau dans la structure « Talence Pépinière » sise Château de Thouars avec prise d'effet à compter de la signature.	SOCIETE TALK 3 – Talence (33)
N° 30 19/10/22	Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau dans la structure « Talence Pépinière » sise Château de Thouars avec prise d'effet à compter de la signature.	VEGAS TRAINING – Talence (33)
N° 31 19/10/22	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un bureau pour un bureau plus spacieux dans la structure « Talence Pépinière » sise Château de Thouars avec prise d'effet à compter de la signature.	SOCIETE MYSKILLZ – Talence (33)
N° 32 19/10/22	Passation d'une convention pour l'organisation d'un spectacle « Les aventures de Firjin » le 28/10/2022 à la salle Léo Lagrange pour les enfants fréquentant les centres de loisirs maternels. Montant de la prestation : 530,00 € TTC	ASSOCIATION ASPHYXIE – Blanquefort (33)
N° 33 21/10/22	Signature d'une convention de projet culturel pour l'organisation du projet « L'inconnu de la route de Toulouse » qui se déroulera dès la fin d'année 2022 au 1 ^{er} semestre 2023. Montant des prestations : 3 000,00 € TTC	ASSOCIATION STUDIO KOCHAB – Talence (33)

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

**LE MAIRE,
Emmanuel SALLABERRY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 3 : Rapport d'activité général de Bordeaux Métropole – Année 2021

Monsieur le Maire expose :

« L'article 40 de la Loi Chevènement du 12 juillet 1999 dispose que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le texte prévoit également la communication de ce document en séance publique du Conseil Municipal, séance au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Ce rapport est consultable sur le site internet dédié <http://rapportactivite.bordeaux-metropole.fr/> et peut être téléchargé par chaque conseiller municipal.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305220-20221114-2022NOVEMBRE03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2022

Affichage : 17/11/2022

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de Bordeaux Métropole joint à la présente et entend les Conseillers Métropolitains.»

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 4 : Rapport des administrateurs sur les Sociétés Publiques Locales

Monsieur le Maire expose :

«La loi du 28/05/2010 et l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que les administrateurs publics des Sociétés d'Économie Mixte doivent réaliser et présenter, au moins une fois par an, un rapport à leur assemblée délibérante.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée spéciale de la SPL la FAB s'est tenue le 29 septembre dernier concernant l'adoption du rapport annuel présenté au titre de l'exercice 2021.

En conséquence, après débats, il vous est proposé de prendre acte du rapport présenté au titre de l'exercice 2021 de la SPL "La FAB".»

Le Conseil prend acte du présent rapport.

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 5.7 – Intercommunalité

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 5 : Contrat d'engagement de la Ville de Talence – Mutualisation - Révision des niveaux de service

Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre de la mutualisation du domaine du numérique et des systèmes d'informations qui a débuté au 1^{er} janvier 2019, le contrat d'engagement prévoit la possibilité de faire évoluer chaque année, à la hausse ou à la baisse, les niveaux de service souhaités par la collectivité.

C'est dans ce cadre que chaque année, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les révisions de niveaux de service qui ont pour but de tenir compte des nouveaux projets numériques initiés par la ville au cours de l'année.

Pour cette année 2022, la logique est la même avec une actualisation nécessaire de notre contrat d'engagement avec Bordeaux Métropole et, par voie de conséquence, une révision de l'attribution de compensation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Parmi les projets menés en 2022, on peut notamment recenser la poursuite de déploiement du matériel numérique dans les écoles, la mise en place d'une solution numérique d'accueil des usagers à l'hôtel de ville, l'extension du wifi à la population sur plusieurs sites municipaux, ou encore la dématérialisation des convocations du Conseil Municipal.

Sur la partie financière enfin, à compter de l'exercice 2023, l'attribution de compensation de la commune de Talence à verser à Bordeaux Métropole sera ainsi majorée de 39 774 € sur la partie fonctionnement (ACF) et de 33 262 € sur la partie investissement (ACI), soit pour l'ensemble du domaine du numérique et système d'informations un impact annuel de 73 036 € pour un montant total de 1 295 626 €.

Enfin, le calcul au prorata temporis des révisions de niveaux de service implique également un remboursement au titre du fonctionnement de la commune à Bordeaux Métropole d'un montant de 25 091 € et un remboursement au titre des investissements de 18 914 €.

Ces derniers montants seront versés à Bordeaux Métropole selon les modalités prévues par la convention de remboursement annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- adopter les dispositions évoquées dans la présente délibération,
- m'autoriser à signer l'avenant à la convention de création de services communs, la convention de remboursement ainsi que tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 6 : Dénomination d'une voie municipale « Allée Samuel Paty »

Monsieur le Maire expose :

« La voie située entre la rue Michel SLITINSKY et la rue LASSERRE a été entièrement rénovée en octobre 2022. Sa proximité immédiate de l'école Georges Lasserre nous invite à nommer cette voie en lien avec cet établissement scolaire. Le nom de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné par un terroriste le 16 octobre 2020, s'impose naturellement.

C'est d'abord un hommage à l'enseignant qui avait à cœur d'apprendre à ses élèves la liberté d'expression, l'ouverture d'esprit, un esprit critique dans la plus pure tradition des Lumières et, plus tard, des hussards noirs de la République, des enseignements dispensés avec courage, parfois sous la menace.

C'est aussi l'affirmation du soutien qu'affirme la ville de Talence aux équipes enseignantes, aux directions des écoles et à l'ensemble du personnel concourant à cette mission fondamentale qu'est l'éducation de nos enfants.

C'est enfin un avertissement, contre toutes les formes de radicalisation, contre l'obscurantisme et le communautarisme.



Ceci étant exposé et après avoir obtenu bien évidemment l'accord de la famille, je vous propose de nommer la voie située entre la rue Michel SLITINSKY et la rue LASSERRE « Allée Samuel Paty » »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 1.1 - Marchés publics

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 7 : Réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS – Composition de la commission d'Appel d'Offres - Informations

Monsieur le Maire expose :

« Je vous rappelle que par délibération n°6 du 9 novembre 2020, reçue en Préfecture le 12 novembre 2020, le conseil municipal a notamment procédé, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres à voix délibérative de la Commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS, dont j'assume la présidence (ou mon représentant), en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	Titulaire
- M. Patrick DUART	Titulaire
- M. François JESTIN	Titulaire
- Mme Sophie RONDEAU	Titulaire
- M. Christian BARDIN	Titulaire

et

- M. Jean-Jacques BONNIN	Suppléant
- Mme Isabelle BALLIGAND	Suppléante
- M. Vincent BESNARD	Suppléant
- Mme Isabelle RAMI	Suppléante
- Mme Florie ARMITAGE	Suppléante

Suite à la démission de Mme Florie ARMITAGE de son mandat de conseillère municipale, son siège de suppléante de la Commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS se trouve vacant.

Considérant le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission d'appel d'offres dont le conseil municipal a pris acte et que cette nouvelle composition de la CAO continuera de préserver le respect du principe de la représentation proportionnelle en son sein conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-22 du CGCT, les membres du conseil municipal sont donc informés que la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS va être composée d'un nombre de membres suppléants qui n'est plus en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le conseil municipal prend acte.

Enfin, le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres est de nouveau joint à la présente délibération. Pour information, ledit règlement intérieur a été modifié en page 12 concernant la méthode d'analyse des offres et de leur appréciation qui a été affinée. Tous les membres des différentes commissions d'appel d'offres ont validé cette évolution et signé le document. »

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 8 : Exercice budgétaire 2022 – Budget Principal - Décision modificative N°1

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Les sommes votées au Budget Primitif 2022 doivent être modifiées comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses

- **Chapitre 011 « charges à caractère général »**

En raison notamment du contexte international, les coûts de l'énergie sont en forte augmentation. Afin de pouvoir régler ce surcoût de dépenses énergétiques, une somme de 100 000 € doit être créditée à l'article 60612 « Energie – Electricité ».

- Chapitre 012 « charges de personnel, frais assimilés »

Pour faire face à la hausse de l'inflation, le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 3,5% au 1^{er} juillet 2022. L'impact de cette mesure pour notre collectivité est estimé à 600 000 € (sur l'exercice 2022). Ce montant doit être crédité aux articles 64111 « Personnel titulaire - Rémunération principale » pour 420 000 € et 64131 « Personnel non titulaire - Rémunérations » pour 180 000 €.

- Chapitre 67 « charges exceptionnelles »

Dans l'éventualité où la Ville devait indemniser un commerçant dans le cadre de la requalification du quartier de Thouars, il est nécessaire d'ajouter des crédits à hauteur de 60 000 € à l'article 678 « Autres charges exceptionnelles ».

- Chapitre 023 « virement à la section d'investissement »

Afin de participer au financement des dépenses d'investissement détaillées ci-après, une partie des recettes dégagées sur la section de fonctionnement doit être transférée à la section d'investissement à hauteur de 550 000 €. Cette somme doit donc être inscrite à l'article 023 « virement à la section de fonctionnement ».

Recettes

- Chapitre 013 « Atténuation de charges »

Les indemnités inflation versées en début d'année à certains agents de la collectivité (100 €) ont fait l'objet d'un remboursement par l'URSSAF. 50 000 € peuvent donc être inscrits à l'article 6459 « remboursement charges sécurité sociale et prévoyance ».

- Chapitre 70 « produits service, domaine et ventes diverses »

Pour équilibrer les dépenses supplémentaires de la section de fonctionnement, les crédits inscrits au compte 70323 « redevance d'occupation du domaine public communal » peuvent être augmentés de 300 000 €, les recettes réelles supplémentaires constatées à ce jour atteignant ce montant.

- Chapitre 73 « impôts et taxes »

Les crédits inscrits au compte 73111 « Impôts directs locaux » peuvent être augmentés de 500 000 €, le montant notifié par l'Etat étant supérieur aux crédits initialement prévus au budget primitif.

Le marché de l'immobilier étant par ailleurs toujours dynamique en 2022, les crédits inscrits au compte 7381 « Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » peuvent être abondés de 460 000 €.

Section d'investissement :

Dépenses

- Chapitre 21 « immobilisations corporelles »

Dans le cadre du projet de construction d'un équipement culturel, une acquisition foncière doit être effectuée rue Pierre Curie. A cette fin 1 100 000 € doivent être inscrits à l'article 2138 « Autres constructions ».

- Chapitre 4541 « travaux effectués d'office pour le compte de tiers--Dépenses »

Suite à un état de péril constaté 23 rue de la Liberté, des travaux de mise sécurité du site ont été réalisés par la ville pour le compte du propriétaire défaillant. Lors du conseil municipal du 18 novembre 2021, une somme de 77 300 € avait été inscrite pour prendre en charge ces travaux. Un complément de travaux de 8 700 € a été rendu nécessaire afin de parfaire l'achèvement des travaux de confortement. L'intégralité de cette somme fera l'objet d'une mise en recouvrement auprès du propriétaire. Cette somme doit donc être inscrite à l'article 454106 « Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Dépenses péril imminent 23 rue de la Liberté TALENCE ».

- Chapitre 13 « immobilisations corporelles »

Sur l'exercice 2021, une subvention de 54 000 € concernant la relance de la construction durable a été encaissée sur une imputation comptable erronée. Afin de régulariser cette écriture comptable, il faut dans un premier temps annuler cet encaissement en constatant une dépense sur le compte utilisé. De ce fait il est nécessaire d'inscrire 54 000 € au compte 1311 « Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables-Etat et établissements nationaux ».

Recettes

- Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves »

Pour équilibrer les dépenses de la section d'investissement inscrites à cette décision modificative, les crédits inscrits au compte 10222 « Fonds de compensation de la TVA » peuvent être augmentés de 200 000 €, le montant notifié par l'Etat étant supérieur au crédit inscrit au budget primitif.

- Chapitre 13 « immobilisations corporelles »

Afin de procéder à la régularisation comptable, en recette, de la subvention de 54 000 € concernant la relance de la construction durable, il faut inscrire cette même somme au compte

1321 « Subvention d'investissement rattachées aux actifs non amortissables-Etat et établissements nationaux ».

Le projet de réhabilitation du stade nautique a bénéficié d'un subventionnement de Bordeaux Métropole dans le cadre du soutien à la politique de la Ville à hauteur de 350 000 €. Cette somme doit être inscrite à l'article 1326 « Subvention non transférable autres EPL ».

- Chapitre 4542 « travaux effectués d'office pour le compte de tiers-Recettes »

Le montant des travaux supplémentaires liés au péril imminent constaté 23 rue de la Liberté sera mis en recouvrement auprès du propriétaire. La somme inscrite en recettes équilibre celle inscrite en dépenses soit 8 700 €. Cette somme doit donc être inscrite à l'article 454206 « Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Recettes péril imminent 23 rue de la Liberté TALENCE ».

- Chapitre 021 « virement de la section d'investissement »

Les 550 000 € dégagés par la section de fonctionnement doivent être inscrits à l'article 021 « virement de la section de fonctionnement ».

Je vous propose donc aujourd'hui d'adopter les écritures budgétaires modificatives suivantes :

Section de fonctionnement :

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011/Fonction 020/article 60612 (opération TA107O018) <i>Energie - Electricité</i>	100 000,00 €	
Chapitre 012/Fonction 020/article 64111 (opération TA107O010) <i>Personnel titulaire - Rémunération principale</i>	420 000,00 €	
Chapitre 012/Fonction 020/article 64131 (opération TA107O010) <i>Personnel non titulaire - Rémunérations</i>	180 000,00 €	
Chapitre 67/Fonction 020/article 678 (opération TA107O008) <i>Autres charges exceptionnelles</i>	60 000,00 €	
Chapitre 023/Fonction 01/article 023 (opération TA107O008) <i>Virement à la section d'investissement</i>	550 000,00 €	
Chapitre 013/Fonction 01/article 6419 (opération TA107O010) <i>Remboursements rémunérations personnel</i>		50 000,00 €

Chapitre 70/Fonction 822/article 70323 (opération TA107O005) <i>Redevance d'occupation domaine public communal</i>		300 000,00 €
Chapitre 73/Fonction 01/article 73111 (opération TA107O011) <i>Impôts directs locaux</i>		500 000,00 €
Chapitre 73/Fonction 01/article 7381 (opération TA107O011) <i>Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière</i>		460 000,00 €

Section d'investissement :

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 21/Fonction 824/article 2138 (opération TA107O032) <i>Autres constructions</i>	1 100 000,00 €	
Chapitre 4541/Fonction 110/article 454106 (opération TA107O004) <i>Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Dépenses péril imminent 23 rue de la Liberté TALENCE</i>	8 700,00 €	
Chapitre 13/Fonction 01/article 1311 (opération TA107O014) <i>Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables-Etat et établissements nationaux</i>	54 000,00 €	
Chapitre 10/Fonction 01/article 10222 (opération TA107O012) <i>Fonds de compensation de la TVA</i>		200 000,00 €
Chapitre 13/Fonction 01/article 1321 (opération TA107O014) <i>Subvention d'investissement rattachées aux actifs non amortissables-Etat et établissements nationaux</i>		54 000,00 €
Chapitre 13/Fonction 413/article 1326 (opération TA107O014) <i>Subvention non transférable autres EPL</i>		350 000,00 €
Chapitre 4542/Fonction 110/article 454206 (opération TA107O004) <i>Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Recettes péril imminent 23 rue de la Liberté TALENCE</i>		8 700,00 €

Chapitre 021/Fonction 01/article 021 (opération TA107O009) <i>Virement de la section de fonctionnement</i>		550 000,00 €
--	--	--------------

»

Adopté par 34 VOIX POUR
1 ABSTENTION (M. JOLIOT -Talence Debout !)
8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M.
BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-
NEDELEC - Talence en transition
Mme QUELIER - Nouvel esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 9 : Subvention exceptionnelle à l'association des Commerçants de la Barrière de Pessac

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le Conseil Municipal du 31 janvier 2022 a approuvé l'attribution de subventions aux diverses associations talençaises.

Afin de compléter cette attribution, je vous propose aujourd'hui d'allouer une subvention exceptionnelle complémentaire à l'association des commerçants de la Barrière de Pessac, conformément au tableau ci-après :

* Association des commerçants de la Barrière de Pessac (subvention venant compléter la subvention de 1000 € prévue par délibération du 31.01.22) (Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 025)	2 500 €
--	---------

Cette subvention complémentaire apportera un soutien à l'association pour financer les animations et les illuminations qu'elle souhaite mettre en place pour les fêtes de fin d'année. La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget en cours.



Par conséquent, je vous demande de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 2500 € à l'association des commerçants de la barrière de Pessac. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 8.8 – Environnement

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 10 : Politique environnementale - Convention de partenariat entre l'Education Nationale et la ville de Talence

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à l'Environnement, au Développement durable et espaces verts, à la Participation citoyenne, expose :

« Dans le cadre de notre politique environnementale et écologique, nous avons pour objectif de renforcer nos actions en matière de biodiversité auprès des écoles du 1^{er} degré de Talence.

En effet, depuis plusieurs années, le service Environnement et paysages et la Maison du développement durable proposent des ateliers de jardinage dans les écoles et des interventions qui se déroulent dans les classes sur le temps scolaire. Ces actions sont axées sur les méthodes de jardinage et sur une thématique en lien avec la biodiversité amenant à une restitution en fin d'année. Afin de mener à bien ses projets, des intervenants de la ville conduisent des actions de sensibilisation et de pratique sur le temps scolaire.

En cette rentrée scolaire et conformément au règlement de l'académie de Bordeaux, il est nécessaire de préciser les objectifs et les engagements respectifs de la ville et la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale de la Gironde (DSDEN).



Je vous propose par conséquent de bien vouloir accepter ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 11 : Appel aux artistes pour la programmation de la saison culturelle 2023 – 2024 du Forum des Arts et de la Culture

Monsieur BESNARD, Adjoint à la Culture, expose :

« Conformément aux axes n°2, 4, 5, 6 du Projet de développement culturel présenté au Conseil municipal du 7 mars 2022, portant sur le développement d'une politique d'offres culturelles, qualitatives, fédératrices et attractives, sur l'encouragement et le soutien des pratiques culturelles émergentes, des pratiques amateurs et des acteurs associatifs du territoire, sur l'engagement à soutenir la création et la liberté artistique et sur le développement de la culture scientifique et numérique, la ville de Talence souhaite lancer un appel aux artistes pour construire la programmation culturelle de la saison 2023 – 2024 du Forum des Arts et de la Culture (septembre à juin).

Cette saison s'organisera autour de différentes propositions artistiques structurant un parcours de découverte, d'émerveillement, d'expérimentations et de questionnements sur des thèmes aussi larges et variés que la biodiversité, le sport et ses mouvements, la mémoire, la famille, l'astronomie, les sciences et le lien social sous toutes ses formes.

Le Forum des Arts et de la Culture accueille environ 25 000 personnes tous les ans autour d'expositions artistiques, d'expositions arts et sciences, d'ateliers sciences infuses, de

spectacles, de visites pédagogiques pour explorer, expérimenter autrement les arts et les sciences. L'enjeu est de développer la curiosité, la créativité et l'esprit critique, pour les petits comme pour les grands. Situé en plein cœur du centre-ville de Talence, il se présente ainsi comme un lieu de rencontres et de découvertes pour tous.

Des expositions thématiques et collectives, des artistes venus de tous les horizons de la création y sont présentés. Un espace de plus de 190 m² y est dédié.

Installations plastiques (petites formes, expositions), spectacles vivants, conférences, stages ou ateliers enfants-adolescents, créations numériques sont autant de propositions pouvant répondre à cet appel aux artistes qui vise à renforcer le dialogue entre les mondes artistiques, scientifiques, associatifs et les citoyens.

Les objectifs de cet appel aux artistes sont de :

- Détecter et programmer des formes artistiques, culturelles, scientifiques, éducatives, des débats pour faire résonner les différents thèmes indiqués plus haut,
- Favoriser la co-construction d'une programmation diversifiée croisant les enjeux culturels, artistiques, éducatifs, sociaux et scientifiques,
- Inscrire les propositions artistiques du Forum des Arts et de la Culture dans la programmation culturelle portée par la Ville, ses différents équipements culturels et les services, structures programmant des actions concourant à ces thèmes.

Cet appel aux artistes est ouvert aux artistes (amateurs et professionnels), collectifs d'artistes, compagnies artistiques, associations « culture et sciences ».

Pour permettre au plus grand nombre d'y répondre, cet appel est simplifié : il est demandé à chaque dépositaire une présentation de ses travaux et de sa structure, de préciser le lien entre sa proposition artistique, scientifique et les thèmes indiqués ainsi qu'un budget prévisionnel. Ces éléments seront à adresser par courriel à : leforum@talence.fr jusqu'au 30 janvier 2023 inclus.

Une fois ce dépôt réalisé, il sera proposé aux artistes et associations qui ont répondu, d'exposer un ou deux éléments de leurs travaux au Forum des Arts et de la Culture du 14 au 18 février 2023. Durant cette période, dans le cadre de la démarche de démocratie participative de la Ville, il sera proposé aux Talençaises et Talençais d'indiquer les travaux, les œuvres, les propositions qu'ils préfèrent. Un jury de sélection, composé d'experts en arts, d'associations, de médiateurs, ... sera constitué pour finaliser cette démarche avec des critères de sélection qui seront :

- Originalité et adaptation à notre public,
- Exigence artistique et/ou exigence scientifique,
- Questionnement sur les thèmes (la biodiversité, le sport et ses mouvements, la mémoire, la famille, l'astronomie, les sciences et le lien social sous toutes ses formes)
- Choix des Talençaises et Talençais.

Cet appel à artistes n'engage pas de dépense supplémentaire. Le coût de la programmation est celui dédié au Forum des Arts et de la Culture dans le cadre de son budget de fonctionnement annuel.



Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à lancer cet appel aux artistes dans les conditions précédemment exposées. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme SALLET), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 12 : Adhésion de la Ville à l'Association des Planétariums de Langue Française

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Lors du conseil municipal du 12 septembre, Monsieur le Maire indiquait l'intention de la Ville de se doter d'un Planétarium.

Cet équipement, qui sera unique tant à l'échelle métropolitaine que départementale, est destiné à faire rayonner la culture scientifique. Par ailleurs, la présence de l'Université de Bordeaux sur le territoire talençais, et en particulier sa composante scientifique, permet d'envisager une utilisation partagée et une conception commune des séances proposées au sein du planétarium. De plus, cet équipement s'inscrit dans la lignée de notre engagement pour l'éducation. En effet, il pourra accueillir jusqu'à deux classes en même temps, ce qui permettra d'illustrer et d'accompagner l'enseignement qui est proposé aux enfants.

L'objet de la délibération qui vous est proposée est l'adhésion de la Ville à l'Association des Planétariums de Langue Française. Il s'agit d'une association type loi 1901, dont l'objet est de promouvoir l'implantation et soutenir le développement des planétariums en France. Cette adhésion, d'un montant annuel de 60 euros, nous permettra de bénéficier des conseils et de l'accompagnement d'experts en planétariums. En effet, l'expertise de cette association nous permet également d'alimenter et d'enrichir le cadre du futur projet culturel du planétarium, ses

usages culturels, scientifiques et pédagogiques en adéquation avec le projet architectural et en lien avec le Forum des Arts et de la Culture. Au-delà de son aide, qui recouvre aussi bien l'équipement technique de diffusion que la conception des séances, l'association proposera bientôt une formation pour les médiateurs. Enfin, le réseau proposé par cette association nous permettra de recevoir les retours d'expérience d'autres collectivités ayant créé ce type d'équipement.

Je vous propose donc :

- D'approuver l'adhésion de la Ville à l'Association des Planétariums de Langue Française,
- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette adhésion. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme SALLET), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 13 : Subvention exceptionnelle à l'association Les Jardins de Raba

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

« Le Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, comme le conseil communal du précédent mandat, souhaite soutenir depuis plusieurs années l'organisation d'une fête de fin d'année du quartier au Dôme. Chaque année, les habitants et les associations membres, avec le soutien des services municipaux, organisent deux temps forts festifs et solidaires pour les familles et les personnes isolées.

Ces animations se dérouleront la semaine qui précède les vacances de Noël. Cet événement est très attendu sur le quartier, et ce d'autant plus que les éditions 2020 et 2021 n'ont pas pu se dérouler en raison de la pandémie de la COVID 19. Le retour de cette manifestation est positivement perçu par les habitants du quartier qui sont très en demande de moments conviviaux et solidaires.

Les membres du Conseil Communal 4 sont investis bénévolement dans l'organisation de la fête, l'installation, le rangement, le nettoyage de la grande salle du Dôme, la préparation et le

service du goûter le mercredi 7 décembre, la préparation et le service de l'apéritif le vendredi 16 décembre au soir.

Comme en 2019, deux cents enfants profiteront cette année du spectacle et 150 personnes du repas solidaire dont 40 personnes isolées accompagnées par le CCAS.

Chaque année, une association d'habitants est volontaire pour gérer administrativement la manifestation. Cette année, c'est l'association « Les jardins de Raba » qui assure ce portage.

Le Conseil Communal 4, à l'origine de ce temps fort de la vie des quartiers sud, a souhaité à l'unanimité maintenir et soutenir à nouveau l'organisation de cette fête lors de sa séance de travail du 20 octobre 2022.

Selon la charte des Conseils Communaux votée par le Conseil Municipal en sa séance du 6 juillet 2020, chaque Conseil Communal dispose d'une enveloppe financière. Elle est de 30 000€ pour l'année 2022 pour chaque Conseil Communal.

Or, il n'est pas de la compétence d'un Conseil Communal d'accorder une subvention. Aussi, les conseillers du Conseil Communal 4 ont proposé que la subvention soit accordée par le Conseil Municipal sur son enveloppe financière de 30 000 € inscrite au budget primitif 2022.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure en autorisant le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'association « Les Jardins de Raba » et d'imputer cette somme sur le budget du Conseil Communal 4, article 65-74 du budget en cours. »

Adopté par 42 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme LUDLOW – Talence, ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme SALLET), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 14 : Recrutement d'un(e) juriste, délégué(e) à la protection des données au sein de la Direction Générale des Services

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ pour mutation au 01/01/2023 d'un agent occupant le poste de juriste, délégué à la protection des données au sein de la Direction Générale des Services, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie A afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Conseiller les services et les élus sur le plan juridique
- Analyser les risques en droit des collectivités, droit social, droit de l'urbanisme, marchés publics, droit pénal etc.
- Piloter les projets métropolitains impactant le patrimoine communal ou la gestion d'une compétence de la collectivité

- Gérer les contentieux devant les juridictions administratives et judiciaire
- Aider à la décision au regard des contraintes juridiques
- Tenir une veille juridique
- Représenter la collectivité devant les juridictions administratives en fonction des cas d'espèces

Missions annexes :

- Assurer la fonction de délégué à la protection des données et diffuser son savoir en la matière
- Assister le responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA)
- Assister le directeur des affaires juridiques et des assemblées pour la préparation des séances de conseil municipal

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 15/11/2022.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des Attachés à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de juriste, délégué(e) à la protection des données de catégorie A au sein de la Direction Générale des Services, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades appartenant au cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 15/11/2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme SALLET), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 15 : Recrutement d'un mécanicien au sein du Centre Technique Municipal

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ pour mutation d'un agent mécanicien au sein du Centre Technique Municipal, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste du cadre d'emplois des Adjoints techniques ou des Agents de maîtrise, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Entretien et réparation des engins et matériel espaces verts, des véhicules et des balayeuses,
- Réparation mécanique, électrique, carrosserie et peinture,
- Gestion du planning et du tableau de suivi pour l'entretien et la réparation des machines,
- Suivi des commandes de pièces détachées en lien avec le responsable du magasin,
- Suivi des contrôles DEKRA pour tout le matériel de levage.

Missions annexes :

- Participer aux grandes manifestations ou événements (élections, Décastar, ODP, fêtes de fin d'année...),
- Polyvalence du poste, remplacement des agents du parc automobile en leur absence,
- Gestion des passages aux différents contrôles des véhicules (technique, pollution, mines),
- Mobilisation ponctuelle pour effectuer des tâches hors missions habituelles (renfort équipe).

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/12/2022.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjointes techniques ou des Agents de maîtrise à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de mécanicien au sein du Centre Technique Municipal, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert au cadre d'emplois des Adjointes techniques ou des Agents de maîtrise à compter du 01/12/2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme SALLET), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 16 : Reconduction du poste d'adjoint au responsable d'équipes d'entretien et de maintenance des bâtiments

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 31 janvier 2022, vous aviez autorisé la création et la rémunération du poste d'adjoint au responsable d'équipes d'entretien et de maintenance des bâtiments au Centre Technique Municipal.

Il vous est proposé de reconduire ce poste conformément à l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Programmer et organiser l'exécution des travaux : mise en œuvre des moyens humains et matériels,
- Assurer un suivi du travail exécuté : qualité, délais, coûts,
- Assurer la coordination des interventions en régie avec les travaux réalisés par des entreprises extérieures,
- Respecter le formalisme des commandes (fourniture, matériel, matériau) passées au magasin pour chaque chantier en se basant sur un devis,

- Être dans une démarche d'échange, de partage et de transmission de l'information,
- Assurer la gestion ressources humaines (présence agents, congés, récupérations, etc...),
- Instaurer un dialogue constructif avec les différents usagers.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 8^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe, est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence à l'IM 430 (IB 499)
- IFSE mensuelle de 377.97€, groupe de fonction C3
- majoration de 15 points en raison de la disponibilité exigée sur ce poste

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Dans le cadre de l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler le poste dans les conditions énoncées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023 et ce jusqu'au 25/11/2025,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme SALLET), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 17 : Recrutement d'un agent de maintenance des bâtiments au sein du Centre Technique Municipal

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ pour mutation d'un agent de maintenance des bâtiments au sein du Centre Technique Municipal, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste du cadre d'emplois des Adjointes techniques ou des Agents de maîtrise, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Concevoir, réparer ou entretenir des éléments du bâtiment et de constructions diverses,
- Signaler à son supérieur hiérarchique les anomalies constatées sur les bâtiments,
- Assurer la maintenance et la remise en état des éléments du mobilier urbain.

Missions annexes :

- Participer aux grandes manifestations ou événements (élections, Décastar, ODP, fêtes de fin d'année...),
- En cas de besoin, venir en renfort de tous les services du CTM.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/12/2022.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjointes techniques ou des Agents de maîtrise à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent de maintenance des bâtiments au sein du Centre Technique Municipal, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert au cadre d'emplois des Adjointes techniques ou des Agents de maîtrise à compter du 01/12/2022,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme SALLET), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 18 : Recrutement d'un(e) animateur(trice) espace emploi au sein du Service Municipal Emploi

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ d'un agent contractuel, recruté en raison de la mise en disponibilité de l'agent titulaire du poste d'animateur espace emploi au sein du Service Municipal Emploi, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste du cadre d'emplois des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

ACCUEILLIR ET RENSEIGNER LE PUBLIC

- Analyser la situation et les besoins de la personne,
- Orienter vers les différents partenaires de l'espace,
- Prendre les rendez-vous avec la référente insertion professionnelle,
- Participer à l'instance de pilotage dédiée aux publics accompagnés.

SOUTENIR TECHNIQUEMENT LA RECHERCHE D'EMPLOI

- Elaborer avec la personne ses outils de recherche d'emploi (lettre de motivation, CV),
- Proposer, concevoir et animer le programme d'ateliers de recherche d'emploi.

ANIMER L'ESPACE MULTIMEDIA DU SERVICE EMPLOI

- Soutenir informatiquement les usagers dans leurs démarches professionnelles,
- Rechercher et actualiser les informations liées à l'emploi mises à disposition du public.

Missions annexes :**ASSURER DES TACHES ADMINISTRATIVES**

- Assurer la frappe de documents et la mise en page,
- Saisir des données sur le logiciel interne et en assurer le suivi,
- Répondre au téléphone et transmettre les messages.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/01/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'un(e) animateur(trice) espace emploi au sein du Service Municipal Emploi, en lieu et place de l'emploi précédent, cadre d'emplois des Adjointes administratifs à compter du 01/01/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

**LE MAIRE,
Emmanuel SALLABERRY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme SALLET), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 19 : Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission projets secteur bâtiments et aménagements au sein de la Direction Générale des Services

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin d'assurer la mise en place et le suivi des projets de la collectivité en constante augmentation, la collectivité doit recruter un chargé de mission projets au sein de la Direction Générale des Services afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste du cadre d'emplois des Ingénieurs ou des Techniciens, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales

- Constitution et animation des outils de pilotage des projets de la collectivité,
- Être l'interface entre la ville et les autres collectivités ou différents opérateurs qu'il réunit autant que de besoin,
- Mobiliser ses collègues en interne,
- Veiller à l'information continue de sa hiérarchie tant politique qu'administrative,
- Apporter à la maîtrise d'ouvrage des arguments techniques d'aide à la décision,

- Alerter sur les points de difficultés et proposer des actions de résolution,
- Établir les calendriers et veiller à leur respect,
- Rédiger les pièces techniques des marchés publics nécessaires à la réalisation des projets (études, AMO etc.) en collaboration avec les membres de l'équipe,
- Élaborer les plans de financement et rechercher les cofinancements,
- Établir les demandes budgétaires et exécuter les budgets accordés,
- Proposer des actions de communication,
- Animer ou co-animer des réunions de travail et en faire le relevé de décisions,
- Travailler en étroite collaboration avec le Pôle Aménagement Urbain Durable pour coordonner la gestion patrimoniale et les projets.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/01/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Ingénieurs ou des Techniciens à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'un(e) chargé(e) de mission projets secteur bâtiments et aménagements au sein de la Direction Générale des Services, ouvert au cadre d'emplois des Ingénieurs ou des Techniciens à compter du 01/01/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme SALLET), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 20 : Recrutement d'un agent polyvalent Poste/Bibliothèque au sein de la Direction Ville économique et durable

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ à la retraite d'un agent titulaire occupant le poste d'agent postal communal et au réaménagement du quartier Fehlmann-Aristide Briand organisé dans le cadre de la politique globale de concertation, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste du cadre d'emplois des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

SERVICES POSTAUX

- Tout affranchissement manuel,
- Vente de timbres-poste à usage courant,
- Vente d'enveloppes et Prêt-à-Poster,

- Dépôt des objets y compris recommandés,
- Dépôt des procurations courrier,
- Services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition,
- Gestion de la commande d'espèces et commande produits postaux et validation de livraison.

SERVICES FINANCIERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES

- Retrait d'espèces sur compte courant postal,
- Versement et retrait d'espèces sur Post-épargne ou livret d'épargne,
- Transmission au bureau centre pour traitement direct selon les règles en vigueur des demandes de services liées au CCP, des procurations liées aux services financiers, des versements d'espèces sur son propre CCP, Post-épargne ou livret d'épargne,
- Maitriser le logiciel ARIS spécifique des agences postales communales ainsi que toutes les procédures s'y rapportant,
- Maitriser le fonctionnement du TPE,
- Remplir chaque soir la page « fin de journée » sur le logiciel après avoir compté l'argent du coffre.

SERVICE BIBLIOTHÈQUE :

- Accueillir et inscrire les adhérents,
- Effectuer les transactions de documents : prêts, retours, documents en transit appartenant aux autres bibliothèques du réseau,
- Reclasser les documents rendus,
- Gérer les réservations de documents,
- Veiller à la bonne présentation des collections et informations (flyers, présentation de documents, affiches...),
- Faire respecter et appliquer les règles et consignes de sécurité,
- Assurer un lien avec les équipes des Médiathèques (point régulier).

Missions annexes :

- Assister à la réunion à La Poste de Talence Principale tous les mardis matins de 8h à 9h.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/12/2022.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjoints administratifs à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent polyvalent Poste/Bibliothèque au sein de la Direction Ville économique et durable, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert au cadre d'emplois des Adjoints administratifs à compter du 01/12/2022,



- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme SALLET), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 21 : Reconduction poste d'Assistant bibliothécaire section jeunesse à la Médiathèque

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 13 décembre 2021, vous aviez autorisé le recrutement d'un assistant bibliothécaire section jeunesse à la médiathèque, l'agent titulaire du poste étant en disponibilité depuis le 15 décembre 2020.

La Ville avait procédé à son remplacement en référence à l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique, sur la base du 1^{er} grade du cadre d'emplois concerné (assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques), sur la période du 15/12/2021 au 15/12/2022.

Il vous est proposé de reconduire ce poste conformément à l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Acquérir et traiter les documents dans les domaines d'acquisition attribués.
Veiller à l'actualisation et au renouvellement des collections.
Valoriser les documents.

- Accueillir le public dans les Médiathèques (accueil général et téléphonique, accueil dans les secteurs) étant précisé que le temps d'accueil des publics varie entre 10h et 15h par semaine.
Renseigner, orienter et conseiller les publics.
Assurer la surveillance et la sécurité des espaces publics.
Faire respecter le règlement des Médiathèques.
- Élaborer et animer des actions de médiation dans les domaines attribués (présentations thématiques, ateliers, prix, clubs, lectures...).
Évaluer les actions et réaliser les bilans.
- Proposer, organiser et suivre des actions d'animation dans le cadre du programme annuel et des temps forts des Médiathèques.
Évaluer les actions et réaliser les bilans.
- Promouvoir les services des Médiathèques.
Assurer la médiation et la valorisation de l'ensemble des collections des Médiathèques.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération, allouée fixée en référence au grade d'assistant conservation du patrimoine, est calculée de la façon suivante :

- o traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon (IB 389 - IM 356) du grade d'assistant conservation du patrimoine,
- o IFSE de 523.97€, groupe de fonction B1

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste d'assistant bibliothécaire à temps complet du 15 décembre 2022 au 14 décembre 2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

**LE MAIRE,
Emmanuel SALLABERRY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme SALLET), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 22 : Réévaluation de la rémunération d'un contractuel de catégorie A au poste de conseiller de gestion

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 23 septembre 2019, le Conseil Municipal avait autorisé la réévaluation de la rémunération au 1^{er} octobre 2019 d'un contractuel de catégorie A en CDI pour le poste de conseiller en gestion, tenant compte de la date anniversaire du dernier contrat.

Aussi, sur la base de l'article 1-2 du décret n°88-145 du 15/02/1988 modifié permettant la réévaluation de la rémunération des contractuels en CDI au moins tous les trois ans notamment au vu des résultats de l'entretien professionnel ou de l'évolution du poste occupé, je vous propose de réévaluer la rémunération de ce collaborateur comme suit :

Poste de conseiller en gestion :

- traitement indiciaire en référence au 8^{ème} échelon (IB 693 - IM 575) du grade d'Attaché,
- majoration de 25 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée

- IFSE 781.97 €

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Réévaluer la rémunération de ce contractuel en CDI à compter du 1^{er} novembre 2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Nomenclature : 8.8 – Environnement

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme SALLET), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 23 : Convention pour la distribution des composteurs sur les communes entre la métropole et la ville de Talence

Madame LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Jardins partagés, aux Politiques de réduction des déchets, à l'Aide à la création d'entreprise, expose :

« Dans le cadre de son plan « Territoire zéro déchet zéro gaspillage », Bordeaux Métropole s'est lancée, depuis novembre 2012, dans la distribution gratuite de composteurs individuels et donne la possibilité aux communes de distribuer les composteurs sur leur territoire dans le cadre de l'élaboration d'un partenariat étroit.

Talence a bénéficié de ce dispositif métropolitain. Ce partenariat a permis d'équiper les Talençais pour leurs maisons individuelles.

Bordeaux Métropole fournit gratuitement jusqu'à 40 composteurs (plastique ou bois) par an à la commune ainsi que la documentation y afférente. Elle transmet des données de suivi à la commune. La Ville s'engage notamment à mobiliser les moyens humains et logistiques nécessaires, à gérer les inscriptions préalables, à vérifier la domiciliation des foyers et à faire signer la charte d'engagement et d'utilisation des composteurs. Une sensibilisation aux

techniques du compostage est apportée par la maison du développement avec notre maître composteur.

Aujourd'hui, la commune souhaite organiser régulièrement des distributions de composteurs, par le biais d'une Convention de partenariat avec Bordeaux Métropole.

La convention annexée à cette délibération règle les modalités de ce partenariat pour une durée de 3 ans.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente avec Bordeaux Métropole. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 15 novembre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY